

## **FACILITÉS ACCORDÉES POUR LA DÉLIVRANCE DU CASIER JUDICIAIRE**

### ➤ **L'envoi du casier judiciaire par voie postale**

Pour la délivrance du casier judiciaire par voie postale, les intéressés sont invités à adresser par courrier au Consulat Général d'Algérie à Paris, Service Juridique et Social, Section Casier Judiciaire.

#### **Sis, 1<sup>er</sup> passage du Trône 75011. Paris**

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Consul Général d'Algérie à Paris, portant :
  - La signature de l'intéressé (e).
  - L'empreinte de l'index gauche.
  - L'adresse postale.
  - L'adresse email.
  - Le numéro de téléphone.
  
- Une photocopie de l'acte de naissance algérien en langue française;
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité;
- Une photocopie de la carte d'immatriculation du demandeur ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse personnelle, accompagné d'un avis réception non remplis.

**Dès réception, le Consulat Général établit le casier judiciaire et procède à son envoi, par voie postale, à l'adresse de l'intéressé(e).**